



N° D'IMPRIMÉ CV60670956

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE

Contrôle volontaire total

DATE DU CONTRÔLE

16/10/2026

N° DU PROCÈS-VERBAL

26020545

FONCTIONS CONTRÔLÉES

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)

5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté AVG, AVD

Défaillances mineures :

3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux AVD

5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé AVG, AVD

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : S013C326

RAISON SOCIALE : CTA DES ESTROUBLANS

COORDONNÉES : 20 AVENUE DE LONDRES
ZI LES ESTROUBLANS
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.79.64.33

IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÈMENT : 013C1635

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Immatriculation et pays : GW-225-JD (F) Date d'immatriculation : 12/04/2024 Date de 1^{ère} mise en circulation : 12/04/2024

Marque

RENAULT

Désignation commerciale

MASTER

N° dans la série du type (VIN)

VF1VB000671406951

Catégorie internationale

N1

Genre

CTTE

Type/CNIT

ABSENT

Énergie

GO

Document(s) présenté(s)

Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

23605

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-4.8 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	11 %		16 %	
Forces verticales :	1216 daN		1361 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	510 daN	519 daN	495 daN	504 daN
Déséquilibre (<20%) :	2 %		2 %	
Forces de freinage (efficacité) :	510 daN	519 daN	495 daN	504 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) :	78 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	32 %			
Emissions à l'échappement				
Opacité des fumées(1.5 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1				
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-0.7 %		-1.0 %	



INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO